

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **26 mars 2012**

Décision n° **B-2012-3116**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6°

objet : Réaménagement de la rue Garibaldi - Lot n° 1 : travaux préparatoires, signalisation - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 mars 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 27 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Crimier), Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Barge, Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Peytavin, M. Sangalli (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, David G., Lebuhotel.

Bureau du 26 mars 2012**Décision n° B-2012-3116**

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 6°

objet : **Réaménagement de la rue Garibaldi - Lot n° 1 : travaux préparatoires, signalisation - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n°2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le réaménagement de la rue Garibaldi a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements, par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Le présent dossier concerne le lancement et l'autorisation de signer un marché de travaux à bons de commande sans montant minimum et avec montant maximum.

Ce marché a pour objet :

- le dégagement des emprises centrales de la rue Garibaldi,
- les travaux de réalisation des voies provisoires,
- l'aménagement de la base de vie pour la totalité des entreprises des différents marchés et sa maintenance pendant la durée du chantier,
- la mise en place et la maintenance des équipements provisoires suivants : signalisation lumineuse, éclairage, signalisation horizontale et verticale, équipements de sécurité (barrières, glissières...),
- la mise en place d'une astreinte pendant toute la durée du chantier.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans, sans engagement de commande minimum et avec un montant maximum de commande de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 € TTC.

Le recours au marché à bons de commande est motivé par la multiplicité des phases de chantier et de basculement des circulations, l'incertitude sur le planning des chantiers connexes (Tour Incity, Halles Paul Bocuse, ligne C13 du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), déplacements de réseaux) qui ne permettent pas aujourd'hui de définir avec précision l'enchaînement des tâches et la quantification des différentes typologies de prestations du marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2009-0504 du 9 février 2009, n° 2009-0907 du 28 septembre 2009, n° 2010-1423 du 26 avril 2010 et n° 2012-2717 du 13 février 2013 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché concernant les travaux préparatoires et signalisation du réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° et 6°,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

3° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents ayant pour objet les travaux préparatoires et la signalisation du réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3° et 6°, d'une durée ferme de 4 ans et comportant un engagement maximum de 1 500 000 € HT, soit 1 794 000 TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n°0P09O1896 le 9 février 2009 et le 13 février 2012 pour la somme de 30 000 000 € TTC en dépenses.

5° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - section d'investissement - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 mars 2012.